

## **CHARTRE DU SPECTATEUR**

*Cher spectateur,*

En raison de la crise sanitaire, les dernières directives, en date du 7 septembre 2020, de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture imposent aux salles de spectacles, des règles strictes d'accueil du public.

Aussi, une distanciation d'un siège d'écart entre deux personnes ou groupes de personnes (dans la limite de 10 personnes maximum) venant ou ayant réservé ensemble est obligatoire.

En conséquence, un salarié ou un bénévole de la MJC sera affecté au placement des spectateurs, en salle.

Nous sommes en capacité d'accueillir 62 spectateurs maximum, en salle de spectacles, pour chaque représentation.

L'Espace Cocteau prépare donc au mieux votre venue, dans le respect des directives nationales.

En assistant à une de nos représentations, **vous vous engagez à :**

- ***Porter un masque.***
- ***Respecter une distance physique d'un mètre minimum avec les autres spectateurs et autres publics, à l'intérieur de la structure.***
- ***Respecter le marquage au sol.***
- ***Renoncer à votre venue, en cas de fièvre ou d'autres symptômes de la COVID-19.***
- ***Respecter toute autre consigne donnée par les organisateurs pour chaque événement.***

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée de la salle de spectacles.

Aussi, pour éviter la concentration du public, à l'entrée de la salle de spectacles, les spectateurs sont invités dès le contrôle de leurs billets, à s'installer directement dans la salle de spectacles.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces consignes pourront évoluer et être ajustées.

Merci de votre compréhension.